RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI 3 LITTLE KITTEN

Société Civile Immobilière
Au capital de 99 €

Siège social :

[redacted]

Siret :
132 201 039 00014

---oo0oo---

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 AOÛT 2026

---oo0oo---

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 août 2026 à 20 heures, Les associés de la SCI LITTLE KITTEN, Société Civile Immobilière au capital de 99 €, divisée en 99 parts sociales, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur la convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Madame MARTY Carla, Gérante.

La Présidente constate :

Qu'est présente elle-même, propriétaire de	.....	33 parts
Madame MARTY Jules, propriétaire de	.....	33 parts
Madame MARTY Valentine, propriétaire de	.....	33 parts
Soit un total de 99 parts sociales Composant le capital social	.....	99 parts

VM
CM
LM

En conséquence, La Présidente déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rectification article 17 des statuts ;

Madame La Présidente déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par des associés.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la rectification de l'article 17 des statuts « 2 – Monsieur Charles MARTY demeurant [redacted] est nommé gérant de la société une durée non limitée. » remplacé par « 2 – Madame Carla MARTY demeurant [redacted] est nommé gérante de la société pour une durée non limitée. ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

VM
CM

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée par la signature du présent procès-verbal.

MARTY Carla

[redacted]

MARTY Valentine

[redacted]

MARTY Jules

[redacted]

CM

VM

JM